

Paris, le 2 mai 2008

La ministre de la culture et de la communication,

à

Mesdames et Messieurs les préfets

à l'intention de

Mesdames et Messieurs les directeurs des
archives départementales

Mesdames et Messieurs les responsables des
archives régionales, pour information

Mesdames et Messieurs les responsables des
archives municipales, pour information

Instruction DAF/DPACI/RES/2008/006

Objet : Étude statistique des demandes de dérogation aux règles de
communicabilité des archives publiques formulées en 2007

Dans un souci de transparence et afin de donner au public des éléments fiables sur la pratique des dérogations aux délais légaux de communicabilité des archives publiques, un observatoire national des dérogations a été mis en place en 2003. Cet observatoire est alimenté par les statistiques élaborées par la direction des Archives de France à partir des demandes traitées par les Archives nationales et le réseau territorial des archives, par les ministères de la Défense et des Affaires étrangères et par différents organismes.

Cet observatoire est opérationnel depuis le début de l'année 2003. Il est accessible sur le site de la direction des archives de France, à l'adresse <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/chiffres-clefs-rapports-et-etudes/observatoire/bilans> .

Pour la sixième année consécutive, il m'a paru utile de porter à la connaissance des responsables des services publics d'archives une analyse des statistiques produites par le DPACI.

La ministre de la culture et de la communication,
et par délégation, la directrice des Archives de France

Martine de Boisdeffre

Communication des archives Bilan des dérogations aux règles de communicabilité des archives publiques pour 2007

A- Bilan général

4346 demandes de dérogation ont été instruites en 2007, tous services instructeurs confondus (services de la Défense, des Affaires étrangères, de la Préfecture de police de Paris et des Archives de France). Ce chiffre est en diminution de 6 % par rapport à celui enregistré en 2006 (4625 demandes avaient alors été instruites).

La direction des Archives de France elle-même a traité 2870 demandes de dérogations aux règles de communicabilité des archives publiques. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2006 (3102 demandes).

Cette évolution est générale, mais dans des proportions différentes selon les services d'archives auprès desquels sont formulées les demandes. Sur les 2870 demandes instruites par la direction des Archives de France, 1350 ont été formulées auprès des Archives nationales (1365 en 2006, soit une diminution de 1,2 %), 1172 auprès des archives départementales (1289 en 2006, soit une diminution de 9,1 %), 77 auprès des archives municipales (103 en 2006, soit une diminution de 25 %), 117 auprès des archives de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (193 en 2006, soit une diminution de 39,5 %) et 81 auprès de la SNCF (101 en 2006, soit une diminution de 20 %).

Sur ces mêmes 2870 demandes instruites par la direction des Archives de France, 1579 (soit 55 % du total) concernent des recherches scientifiques, 1079 (soit 37,6 %) des recherches historiques personnelles, 58 (soit 2,05 %) des recherches menées par des généalogistes professionnels et 153 (soit 5,35 %) des recherches administratives.

Sur ces 2870 demandes, 2630 (soit 91,65 % du total ; 93,3 % en 2006) ont obtenu une réponse favorable, 128 (soit 4,45 % ; 4,1 % en 2006) une réponse partiellement favorable et 112 (soit 3,9 % ; 2,6 % en 2006) ont fait l'objet d'un refus.

Les sujets de recherche qui suscitent le plus de demandes de dérogation auprès de la direction des Archives de France sont les suivants :

- la généalogie : 585 demandes (855 en 2006) soit environ 20 % du total ;
- la période de la Seconde guerre mondiale : 410 demandes (431 en 2006) soit environ 15 % du total ;
- l'histoire des étrangers : 149 demandes ;
- la guerre d'Algérie : 131 demandes ;
- l'histoire sociale : 119 demandes ;
- l'histoire judiciaire : 97 demandes ;
- l'histoire des colonies : 88 demandes ;
- l'histoire politique de la V^{ème} République : 72 demandes ;
- les biographies : 70 demandes ;
- la sociologie : 46 demandes.

Les services producteurs les plus sollicités sont, au niveau central, les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Immigration ainsi que la Présidence de la République et les services du Premier ministre ; et à l'échelon déconcentré, les services relevant des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Économie et de l'Éducation nationale.

B- Demandes relatives à la Seconde guerre mondiale

La période de la Seconde guerre mondiale suscite toujours beaucoup de demandes de dérogation. Cette catégorie de recherche a légèrement diminué en 2007 en chiffres absolus, mais elle augmente légèrement en proportion du total des demandes (15 % du total, contre 13,9 % en 2006).

La répartition entre accords, refus partiels et refus complets montre que ces demandes reçoivent en proportion un accueil plus favorable que ce que l'on constate pour l'ensemble des dérogations : 391 demandes (soit 95,4 % contre 91,65 % pour l'ensemble des dérogations) ont en effet obtenu un accord, 7 un accord partiellement favorable (soit 1,7 %, contre 4,45 % pour l'ensemble des demandes) et 12 un refus (soit 2,9 %, contre 3,9 % pour l'ensemble des demandes).

Les demandes déposées à des fins de recherche universitaire ne constituent pas la majorité : 206 demandes, soit 50,2 %, émanent de personnes désireuses de consulter des archives de juridictions soit pour mieux connaître le parcours d'un de leurs ascendants condamné pendant l'occupation ou lors de l'épuration, soit, dans une moindre proportion, pour mener, personnellement ou dans un cadre associatif, des travaux sur la Résistance et la Collaboration.

C- Demandes relatives à la guerre d'Algérie

Le nombre de demandes concernant la guerre d'Algérie est en augmentation : 131 en 2007, contre 98 en 2006.

Contrairement à ce qui avait été observé en 2006, la proportion des refus pour ce type de demandes est légèrement plus élevée que la moyenne : 86,2 % d'accords (91,7 % en 2006), 9,2 % d'accords partiels (7, 2% en 2006), 4,6 % de refus (1,1 % en 2006).

Plus de 20 % des demandes (28 sur 131) émanent de personnes effectuant des recherches personnelles en dehors du cadre universitaire.

Observatoire des dérogations, année 2007

Nombre de demandes instruites :

Total : 4346 (4625 en 2006)

Répartition par services d'archives :

Défense : 1321 (1369 en 2006)

Affaires étrangères : 141 (103 en 2006)

Archives nationales : 1350 (1365 en 2006)

dont :

AN-Paris : 490 (508 en 2006)

AN-Fontainebleau : 731 (670 en 2006)

ANOM : 124 (184 en 2006)

ANMT : 5 (3 en 2006)

Archives régionales : 2 (0 en 2006)

Archives départementales : 1172 (1289 en 2006)

Archives communales : 77 (103 en 2006)

SAEF : 34 (31 en 2006)

Administrations : 0 (0 en 2006)

Assistance publique-Hôpitaux de Paris : 117 (193 en 2006)

Autres hôpitaux publics : 5 (4 en 2006)

Banque de France : 17 (9 en 2006)

La Poste : 0 (0 en 2006)

Préfecture de police de Paris : 45¹ (56 en 2006)

SNCF : 81 (101 en 2006)

EDF : 12 (5 en 2006)

Autres établissements publics et chambres de commerce: 3 (2 en 2006)

¹ Dérogations accordées.

Répartition par type de réponse :²

Accords : 3890 soit 90,45 % (93,3 % en 2006)

Accords partiels : 275 soit 6,4 % (4,1 % en 2006)

Refus : 136 soit 3,15 % (2,6 % en 2006)

Nombre d'articles demandés en dérogation :

Archives nationales :

AN-Paris : 5581 dont 5002 accordés et 579 refusés

AN-Fontainebleau : 12048 dont 11726 accordés et 322 refusés

ANOM : 1463 dont 1439 accordés et 24 refusés

ANMT : 19 dont 19 accordés

Total : 19111 (15917 en 2006) dont 18186 accordés (95,16 %) et 925 refusés (4,84 %)

Archives départementales :

44247 articles demandés dont 42722 accordés (96,55 %) et 1525 refusés (3,45 %)

Archives municipales :

3397 articles demandés dont 3394 accordés (99,9 %) et 3 refusés (0,1 %)

Répartition des demandes par service versant

Service	adm. centrale	services déconcentrés	étab^t public
Présidence de la République	68	-	-
Associations présidentielles	22	-	-
Assemblée nationale	1	-	-
Anciens combattants	2	14	0
Autorités administratives indépendantes	0	-	-
Conseil d'État	9	-	-
Cour des Comptes	0	-	-
Premier Ministre	67	-	1
Agriculture	6	1	4
Coopération	2	-	-
Culture	47	2	41

² Ne sont pas pris en compte les chiffres fournis par la Préfecture de police de Paris dans la mesure où ceux-ci ne portent que sur les dérogations accordées.

DOM/TOM	4	-	-
Défense	34	-	-
Économie - Industrie	47	150	-
Éducation	55	63	66
Emploi - Santé - Immigration	135	10	0
Équipement	8	7	0
Environnement	2	0	1
Fonction publique	0	-	-
Intérieur	263	64	
Préfectures	260	-	-
Sous-préfectures	25	-	-
Jeunesse et Sports	9	0	0
Justice	214	3	-
Tribunaux	416	-	-
Prisons	20	-	-
Tourisme	1	0	0
Chambres de commerce	0	-	-
Conseils régionaux	4	-	-
Conseils généraux	32	-	-
Mairies	85	-	-
Entreprises publiques	32	-	-
Banque de France	17	-	-
Hôpitaux	169	-	-
Officiers ministériels	0	-	-
SNCF	81	-	-
EDF	12	-	-
Communautés urbaines	7	-	-
Services dissous	129	-	-